

Installation – Surveillance Première Année



La première étape du Système *Exterra*™ consiste en l'installation de Stations sur la zone de lutte définie, notamment aux endroits favorisant la présence des termites. Les Stations Sol contiennent des éléments de bois non traité, appelés des intercepteurs.

Les Stations sont contrôlées à intervalles réguliers, afin de détecter le début de consommation des intercepteurs par les termites. De la formulation *Labyrinth*™ peut être mise en place dans les Stations Hors Sol (à l'intérieur de la construction) dès la phase d'installation du Système.

Après l'installation des Stations, nous effectuons une première visite d'inspection dans un délai de 4 à 8 semaines (hors période hivernale). En cas de traces de termites sur la zone protégée, et si les termites n'ont pas été interceptés à la première visite, une seconde visite est réalisée trois mois, puis six mois au plus tard après l'installation.

Surveillance annuelle du site



La surveillance du site est assurée pendant une durée de un an à compter de la date anniversaire de l'installation du dispositif. Cette surveillance consiste en un minimum de deux visites annuelles du site.

Lors des visites, notre technicien contrôle toutes les stations de surveillance. Une fois par an, il effectue également la vérification de l'ensemble de la zone de lutte.

En cas de nouvelle infestation pendant cette période de surveillance, nous nous engageons à ré intervenir à nos frais jusqu'à une complète élimination des termites sur le site concerné (voir conditions générales).

Élimination des Colonies de Termites



La phase d'élimination débute lorsque des termites ont été interceptés dans les Stations Sol, ou lorsqu'ils ont commencé à consommer la formulation dans les stations intérieures. Nous introduisons alors la formulation insecticide *Labyrinth*™ dans ces Stations Sol. La durée de la phase d'élimination ne peut pas être définie précisément (voir conditions générales). Des visites sont réalisées tout au long de la phase d'élimination, à une fréquence correspondant aux recommandations d'*Ensystem Europe*. Cette fréquence varie en fonction de la vitesse de consommation de la formulation *Labyrinth*™ par les termites (environ toutes les 6 à 12 semaines).

Lorsque la disparition des termites est constatée dans le dispositif et sur la zone concernée par le contrat, Nous vous notifions par écrit, la constatation de l'élimination des colonies de termites. Cette élimination est avérée après un minimum de deux visites échelonnées sur trois mois sans activité de termites (hors période hivernale).